



Le Plessis-Pâté

DECISION DU MAIRE N°D052-2026

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN MARCHE PUBLIC DE
TRAVAUX POUR INSTALLER DES PANNEAUX
PHOTOVOLTAIQUES SUR LE TOIT DU CENTRE COMMERCIAL
AVEC ELEMENT TECHNOLOGY**

FIN/CLD

Le Maire du Plessis-Pâté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L2122-22,

VU la délibération n°24/2026 du Conseil Municipal en date du 23 mars 2026 déléguant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22, et notamment son troisième alinéa relatif aux marchés publics,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER un marché public de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective, sur le toit du centre commercial « Les Arcades du Clos », avec l'entreprise ELEMENT TECHNOLOGY, sise 9 rue des Cerisiers – Lot 203 – 91090 LISSES.

Article 2 : DIT que le montant des travaux s'élève à 67 055,70 € HT soit 80 466,84 € TTC.

Article 3 : DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget du centre commercial, article 2135.

Article 4 : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Trésorier Principal de Sainte Geneviève-des-Bois.

Fait au Plessis-Pâté, le 24 juillet 2026

Fait et décidé les jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa
responsabilité, le présent acte.
Il informe que le présent acte peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal
administratif de Versailles, dans un
délai de deux mois à compter de la
présente notification ou publication
électronique.

Date de télétransmission du
présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Pour le Maire empêché

L'Adjoint au Maire délégué

Patrick RETEAU

